

6 décembre 2016

16.373

**Question Daniel Ziegler**

**Quelles estimations des rentrées fiscales des personnes morales ?**

*Fin septembre, le Conseil d'État annonçait 170 millions de francs de rentrées fiscales sur les personnes morales pour 2016.*

*Les communes, elles – mis à part Neuchâtel qui reprend les chiffres de 2015 –, estiment ces rentrées entre 142 et 150 millions de francs sur la base des tableaux de bord fournis par le service cantonal des finances en septembre et en octobre.*

*Comment le Conseil d'État explique-t-il cette différence d'appréciation ?*

*Signataire : D. Ziegler.*

**Réponse écrite du Conseil d'État,  
transmise aux membres du Grand Conseil le 25 janvier 2017**

Sur la base d'une première évaluation effectuée en juin 2016, les recettes fiscales des personnes morales ont été estimées, pour l'exercice courant, à 170'000'000 francs, soit de près de 35 millions inférieures au niveau budgété. Ce sont ces chiffres qui ont été retenus pour l'élaboration du budget suivant, soit 2017. Sur la base d'une nouvelle évaluation effectuée en août, une dégradation supplémentaire de l'ordre de 20 millions de francs a été prévue, et intégrée aux tableaux de bord transmis aux communes. Sur cette base, une adaptation du budget 2017 de l'État eût été justifiée. Toutefois, en raison d'informations collectées informellement auprès d'un nombre limité d'entreprises au cours du dernier trimestre, l'estimation de 170'000'000 francs a été jugée réaliste pour 2017 – étant entendu que ce niveau ne sera probablement pas atteint en 2016 – et a permis de renoncer à adapter les montants budgétés pour l'exercice à venir. Vu le nombre limité de communes concernées par les informations de fin d'année d'une part, et le caractère informel des informations transmises à cette période d'autre part, il a été renoncé à modifier l'information transmise aux communes via les tableaux de bord, ce qui explique l'écart relevé par l'auteur de la question.

Enfin, le Conseil d'État s'il peut se féliciter de voir le canton de Neuchâtel régulièrement mis en évidence pour la qualité de ses prévisions fiscales dans les études relatives à la gestion financière des cantons, ne peut que souligner la dimension très aléatoire des prévisions fiscales réalisées avec près de 18 mois d'anticipation dans une période où la visibilité des entreprises ne dépasse souvent pas quelques semaines.